

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6886 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre : Retraite 17700\$

Nom & Prénom : Souahi ABDELLAH

Société : SOUAHI ABDELLAH 17700\$

Date de naissance : 23. 01. 1957

Adresse : Ellassira Hassania 111 1C N° 68 Eloufia, Casablanca

Tél. : 0667065714

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Docteur M'hamed CHRAIBI
Spécialiste O.R.L.
47, Angle Bd. Anta & Bd. My. Youssef
Tél: 0522 20 69 43/0522 20 77 67
Casablanca -*

Date de consultation : 11. 09. 2023

Nom et prénom du malade : BONDAD KHADJA Age:
50

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :
AFFECTION UR

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
Pathologie

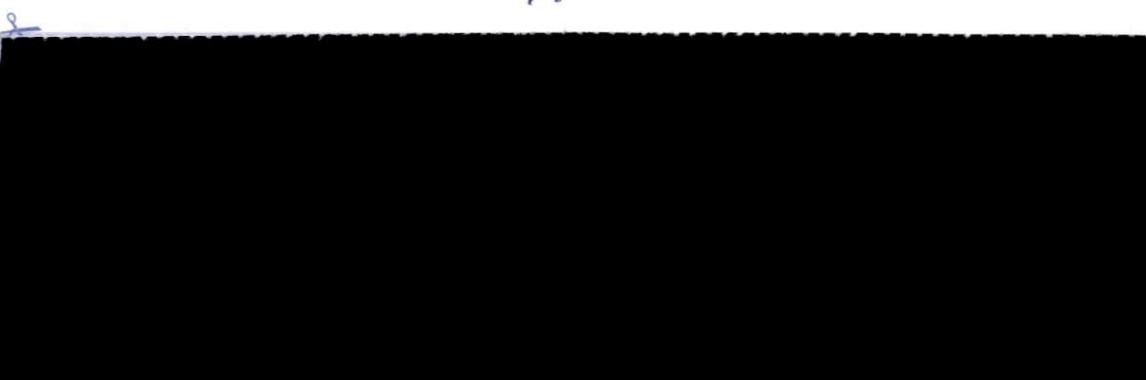
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Le 26 SEP. 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : .../...



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant l'exécution des Actes
11/09/23	C.L		300,-	M. HAMED HRAH Spécialiste O.R.L. 7, Avenue Bd. Anfa & Bd. M. Youssef Casablanca - Tel: 0522 20 69 43/0522 20 77 67
	X30+X30/2		800,-	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Signature Pharmacien	11/09/2023	107.30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Arrows point				

DR CHRAIBI M'hamed
Spécialiste O.R.L
Diplôme de la faculté de
Médecine de BORDEAUX

47, Angle Bd d'Anfa & M^Y
Youssef. CASABLANCA
TEL : 05 22 20 77 67/68
FAX : 05 22 20 71 91

COMPTE RENDU DE FIBROSCOPIE NASOPHARYNGOLARYNGEE

Nom & Prénom : BOUDAD KHADIJA	
Age	: 56 ANS
Motif	: DYSPHONIE
Adressé par	: DR CHRAIBI
Date	: 11/09/2023

I/ PREPARATION DU MALADE

Décongestion nasale à la Xylo Naphazoliné

Introduction nasale du fibroscope OLYMPUS (2,7mm) sous contrôle vidéo et avec enregistrement sur P.C. et magnétoscope.

II/ RESULTAT DE L'EXAMEN

Polype 1/3 antérieur de la corde vocale gauche

Docteur M'hamed CHRAIBI
Spécialiste O.R.L.
47 Angle Bd. Anfa & Bd. M^Y. Youssef
Tel: 05 22 20 69 48/05 22 20 77 67
Casablanca

الدكتور مهamed الشرايبي

Docteur M'hamed CHRAÏBI

Spécialiste O.R.L.

C.E.S. Oto-Rhino-Laryngologie et Chirurgie Cervico-Faciale-laser

Diplômé de la Faculté de Médecine de Bordeaux - Membre de la Société Française d'O.R.L.

Micro-Chirurgie de l'Oreille, Chirurgie Endoscopique du Nez et des Sinus

Exploration fonctionnelle du vertige de la surdité et du larynx - Implant Cochlear

Rééducation des vertiges et troubles de l'équilibre

boudjellal khalid 13/3/24

Da Selle 47,80



47,80

2026

LOT 121720/FC42
PER 02/2026
PPC 59,50

— Euroset



59,50

100 32

107,30

Docteur M'hamed CHRAÏBI
Spécialiste O.R.L.
Diplômé de la Faculté de Médecine de Bordeaux
11, Angle Bd Anfa et Bd. My Youssef, 2ème Etage
Téléphone : 0522 20 69 43 / 0522 20 77 67/68 - Fax : 0522 20 71 91
ICE: 001538091000051

Résidence Roïa: 47, Angle Bd. d'Anfa & Bd. My Youssef, 2ème étage - Casablanca

Téléphone : 0522 20 69 43 / 0522 20 77 67/68 - Fax : 0522 20 71 91

En cas d'urgence, contacter la Clinique Ghandi : 05 22 36 74 05

الدكتور محمد الشرابي

Docteur M'hamed CHRAÏBI
Spécialiste O.R.L.

C.E.S. Oto-Rhino-Laryngologie et Chirurgie Cervico-Faciale-laser

Diplômé de la Faculté de Médecine de Bordeaux - Membre de la Société Française d'O.R.L.

Micro-Chirurgie de l'Oreille, Chirurgie Endoscopique du Nez et des Sinus

Exploration fonctionnelle du vertige de la surdité et du larynx - Implant Cochléaire

Rééducation des vertiges ou troubles de l'équilibre

Casablanca, le : 11/09/2023

Le Docteur

Prie M

BouDAD KHADYJA

d'accepter l'expression de ses sentiments distingués et lui présente
suivant l'usage sa note d'honoraires pour

Naso- Fibroscopie laryngée

X32, X30/2

S'élevant à la somme de

800,- Dhs.

Huit cent dirhams

Docteur M'hamed CHRAÏBI
Spécialiste O.R.L.
17, Angle Bd. Anfa & Bd. My. Youssef
Tel: 0522 20 69 43 / 0522 20 77 67
Casablanca -